



Secrétariat

IC/Genève/2004/10
4 février 2004

Distribution :

1 exemplaire par fonctionnaire

CIRCULAIRE N°. 10

Objet : L'allée des Marronniers

1. Suite à l'ouverture de l'Allée des Marronniers, les ouvriers de l'entreprise qui effectuent les travaux de rénovation du « Portail Chemin de Fer », se plaignent de ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils travaillent sur le chantier, à cause des véhicules.
2. Etant donné que des mesures particulières de circulation ont été instaurées (IC/Genève/2003/56 en date du 27 octobre 2003) pour permettre aux fonctionnaires de continuer à emprunter cette sortie, malgré les travaux en cours, il est demandé à chaque fonctionnaire de bien vouloir respecter la limitation de vitesse, qui est de 30km/h et de faire preuve de patience et de courtoisie.

Le Directeur de la Division de l'administration
(Signé) Bertrand **Juppin de Fondaumière**